

Ladonne Animaleries

De: Ladonne Animaleries <ladonne@syndicat-animaleries.org>
Envoyé: mercredi 3 juillet 2019 15:50
À: 'loic.dombreval@assemblee-nationale.fr'
Objet: Proposition de loi pour «en finir» avec de telles pratiques, «indignes d'une société civilisée et de notre pays»

Monsieur le Député,

J'ai pris connaissance de l'initiative que vous avez prise avec plusieurs de vos collègues tendant à déposer devant le Bureau de l'Assemblée nationale une proposition de loi relative, notamment, au commerce des animaux.

Nous n'ignorons pas l'ampleur du problème que constituent les abandons d'animaux, mais faire porter l'unique responsabilité sur le commerce des animaux revêt d'une fiction bien arrangeante.

Nos adhérents sont, certes, des commerces de vente d'animaux, mais également des éleveurs, des prestataires de services (toiletteurs, pensionneurs, etc.) mais également des vétérinaires qui apprécient nos prises de position tout autant que les actions que menons dans le cadre de la légalité.

Les dispositions légales ne manquent pas et, tant le législateur que l'administration centrale ont, de longue date, pris des mesures qui, en dehors des réseaux professionnels, ne sont que peu appliquées et que les services de l'Etat, en région, répugnent à faire cesser.

Nous avons une bonne connaissance de la législation et de la réglementation et estimons être incontournables dans les évolutions que vous entendez vouloir apporter à la situation actuelle. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons, dans le cadre des travaux de la commission qui sera amenée à connaître de ce dossier, à être entendus par elle.

Voilà plus de 20 ans qu'à titre personnel je suis impliqué dans ce combat et que j'ai travaillé avec votre ancien collègue Yves Legeay qui avait, au début des années 2000, rédigé en rapport sur le commerce des animaux, duquel il ressortait que les principaux pourvoyeurs de chiens et de chats ne sont pas des professionnels (animaleries ou éleveurs) mais des éleveurs amateurs qu'il nommait sobrement « La nébuleuse », ce que les modifications légales ou réglementaires successives n'ont pas atténué, bien au contraire.

Je tiens à vous préciser que je devais être présent au colloque « Etique, condition animale et devoirs de l'Homme le 27 juin 2019, mais que les conditions météorologiques ne m'ont pas permis de m'y rendre, au dernier moment.

A toutes fins utiles, je vous communique notre dernière newsletter :
https://my.sendinblue.com/uSWPKBHPMdLARav6Jex8Fhrs73fifJ1WrBUp8wdoR1.pFta6_5W15infC9E-

Demeurant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Député, en l'expression de mes salutations les meilleures.

Luc LADONNE

SYNAPSES

Syndicat national des activités liées aux animaux domestiques et non domestiques, aux végétaux d'ornement, à l'environnement et au cadre de vie

Lascombes

Tourniac

15700 Pleaux

 09 83 27 14 75

 06 20 79 28 37

 01 77 65 66 02

<http://www.syndicat-animaleries.org>

<http://www.syndicat-fleuristes.org>

<http://www.syndicat-jardineries.org>

contact@syndicat-animaleries.org

<http://twitter.com/#/LLSynapses>